

Nathalie SARLES
Députée de la Loire

Ministère de l'Agriculture
Monsieur le Ministre
78 Rue de VARENNE
75007 PARIS

Réf. : 2017/JFB/0035

Le 14 novembre 2017

Monsieur le Ministre,

Lors de la dernière édition de la Fête du Charolais, le 22 octobre dernier, j'ai été saisie par les agriculteurs de la Loire qui ont dû faire face à des phénomènes météorologiques mettant en difficulté leurs exploitations.

En effet, en raison de la combinaison du froid qui a ralenti la pousse de l'herbe, d'un déficit hydrique puis de températures anormalement élevées ayant stoppé précocement la pousse, l'alimentation des animaux d'élevage a dû être faite à partir des récoltes de l'année prévues pour l'hiver. Or, ces récoltes étaient elles-mêmes déficitaires en raison de mauvaises conditions météorologiques au printemps.

Je tiens à attirer votre attention sur ces pertes pour les agriculteurs de la Loire dues à la sécheresse 2017. J'ai eu l'occasion de vous présenter les grandes caractéristiques de notre territoire agricole, tourné vers un élevage dont la qualité est reconnue et je vous sais sensible à la qualité de notre agriculture.

Monsieur le Préfet de la Loire présentera un dossier de reconnaissance de perte de récolte sur fourrage dues à la sécheresse 2017 lors du prochain comité national de gestion des risques en agriculture. Je vous saurais gré de reconnaître par arrêté le caractère de calamité agricole afin que les demandes individuelles d'indemnité puissent aboutir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Nathalie SARLES
Députée de la Loire